



Règlement du Dossard FFJDA

Principe

L'affichage sur le dossard FFJDA est réservé aux seuls licenciés de la FFJDA.

Le dossard comprend :

- L'affichage du Nom et du club de rattachement du licencié,
- Le logo de la FFJDA ou l'affichage d'un partenaire désigné par le club sur le bandeau central.

Emplacement

Le Dossards FFJDA est placé sur le dos de la veste, cousu avec du fil blanc de manière solide et régulière. Cousu intégralement sur les quatre cotés et soit en X reliant les quatre points opposés ou par 6 coutures horizontales équidistantes. (Les coutures sont matérialisées en rouge sur le schéma ci-dessous)



Conditions d'utilisation

Le licencié est autorisé à porter son dossard nominatif lors des organisations (compétitions et animations) proposées par la FFJDA et ses organismes territoriaux délégataires (ligues et comités). Seul le dossard FFJDA est accepté lors de ces regroupements.

Commande

La commande du dossard FFJDA et son règlement s'effectuent directement auprès du prestataire via l'interface <http://www.ffjudo-backnumber.com>

Les commandes groupées permettent l'affichage d'un partenaire. Cet affichage est réservé aux clubs et aux OTD de la FFJDA.

Affichage

Les informations et contenus transmis dans le cadre de la réalisation du dossard sont de la responsabilité du demandeur. En aucun cas la responsabilité de la FFJDA et de son prestataire ne pourra être engagée à ce titre.

L'affichage ne devra pas porter atteinte au judo, à la Fédération Française de Judo et/ou aux clubs. Il ne pourra être fait la promotion du tabac, de l'alcool de toutes substances interdites dans le cadre de la lutte contre le dopage, de tout produit, bien ou service contraire à l'éthique, à la morale, ou aux bonnes mœurs.